

Rapport du Président

Commission permanente du
lundi 19 avril 2021

N° CP-2021-4-5-5

5^{ème} Commission

Commission de l'insertion, de l'habitat et de la lutte contre la pauvreté

Service instructeur

Service pilotage de l'offre d'insertion et de l'accès à l'emploi

Service consulté

PLAN D'ACCOMPAGNEMENT VERS LE RETOUR À L'ACTIVITÉ ET L'EMPLOI DES BÉNÉFICIAIRES DU RSA

Résumé : Favoriser le retour à l'emploi des publics les plus précaires, allocataires du revenu de Solidarité active (rSa) notamment, est une priorité absolue pour la Collectivité européenne d'Alsace (CeA).

Dans cet objectif, une politique d'insertion permettant de proposer une offre d'accompagnement conséquente, adaptée et réactive est essentielle pour favoriser le retour à l'activité et à l'emploi des bénéficiaires du rSa sur tout le territoire alsacien.

Dans un contexte socio-économique dégradé en raison de la crise sanitaire, il convient d'assurer en même temps que le juste droit, ce droit à l'accompagnement des BrSa qui permet leur mobilisation et favorise leur montée en compétences dans une logique emploi d'abord.

La mise en œuvre effective de cet accompagnement repose sur les moyens alloués aux opérateurs partenaires de la CeA qui propose d'ores et déjà une offre de service riche et diversifiée qu'il convient de soutenir.

Au regard de ces enjeux, les actions impulsées les années précédentes sur l'ensemble du territoire de la CeA sont à poursuivre en 2021, sans attendre une convergence des méthodologies d'interventions qui est en voie de construction et qui trouvera sa pleine expression en 2022.

Ainsi, le présent rapport vise l'attribution de subventions aux structures concourant à la politique d'insertion et la validation d'un montant de dépenses à hauteur de 11 183 610 € (soit 6 628 422 € sur le territoire Nord et 4 555 188 € sur le territoire Sud), pour les actions présentées dans ce rapport ainsi que les conventions et avenants afférents.

Une adaptation des ressources sera éventuellement à envisager ultérieurement au regard de l'augmentation du nombre de bénéficiaires du rSa et d'une analyse plus fine des besoins à l'échelle de chaque territoire.

Au 31 décembre 2020, on dénombrait sur le territoire alsacien 44 761 (28 055 dans le Nord et 16 706 dans le Sud du territoire - source CAF - Elisa) foyers allocataires du Revenu de solidarité Active (RSA) disposant d'un versement de rSa, soit une augmentation des effectifs de 11,3 % en un an, conséquence de la crise sanitaire et socio-économique.

Dans ce contexte, la politique d'insertion menée par la Collectivité européenne d'Alsace se doit d'autant plus d'être réactive et inventive. Elle s'appuie de manière fructueuse sur cinq piliers, partagés par les deux territoires bas-rhinois et haut-rhinois :

- le juste droit avec des plateformes à l'entrée du dispositif rSa et une politique de contrôle tout au long du parcours des bénéficiaires du rSa ;
- les contrats aidés, dans les secteurs non marchands (Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi) et marchands (Contrat Initiative Emploi et Pac employeur rSa), dans les Chantiers d'Insertion (Contrat à Durée Déterminée d'Insertion) ;
- l'accompagnement des bénéficiaires du rSa par les opérateurs partenaires et par les travailleurs sociaux de la CeA et de la ville de Strasbourg ;
- le développement de circuits courts vers l'emploi, avec par exemple le dispositif rSa et vendanges, le parrainage des allocataires, Job connexion, la prime au travail, l'organisation de job datings autour des filières en tension, l'opération « emplois pour tous », le conseil personnalisé aux entreprises... ;
- les missions d'intérêt général, tels que les ateliers de l'engagement et le bénévolat.

Le présent rapport porte sur ces trois derniers piliers et vise à financer les actions portées par les partenaires de proximité, répondant aux attendus de la Collectivité européenne d'Alsace (CeA) et à même d'apporter une offre d'insertion et d'accès à l'emploi au public cible sur l'ensemble du territoire alsacien.

Les actions d'accompagnement et de mobilisation des bénéficiaires du rSa constituent la force de frappe organisationnelle et opérationnelle qui permet une prise en charge rapide et adaptée, du social à l'emploi. En cela, elles s'inscrivent pleinement dans les axes de la Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté dont la collectivité est signataire avec l'Etat, notamment sur le volet « insertion des allocataires du rSa » et dans ceux de l'Appel à Manifestation d'Intérêt du Service Public de l'Insertion et de l'Emploi (AMI SPIE), auquel la CeA a répondu - en continuité de l'expérimentation menée par le Bas-Rhin en 2020.

En 2021, les modes de fonctionnement et de financement dans le Nord et le Sud de la CeA restent différents avec cependant une volonté conjointe d'offrir un service visant les mêmes objectifs et la même efficacité, tout en répondant aux besoins spécifiques des territoires.

Ainsi, à titre d'exemples en cette année charnière et dans la continuité des années précédentes :

- appel à projets dans le Sud pour la mise en œuvre de la politique d'insertion/ Plan Départemental pour l'Emploi et l'Inclusion (PDEI) 2018-2021 dans le Nord ;
- coexistence de 2 subventions et de 2 conventions pour certains opérateurs intervenant sur les 2 territoires ;
- versement de 70 % de la subvention dans le Nord, par dérogation à l'article 5b du Règlement Budgétaire et Financier de la Collectivité européenne d'Alsace, conformément aux années précédentes, et ce afin de leur permettre de financer les actions d'accueil et d'accompagnement des bénéficiaires du rSa engagées dès le 1^{er} janvier de l'année, et de 50 % dans le Sud à la signature des conventions ;

- différents modèles de conventions.

L'année 2021 est consacrée à la mise en place de pilotages communs et à l'harmonisation des pratiques effectives.

De manière générale, les crédits dévolus, en 2021, à la politique d'insertion de la CeA s'inscrivent dans un budget constant et à l'identique de 2020 ; ainsi les subventions proposées dans ce rapport ne présentent pas d'augmentation (sauf cas exceptionnels d'actions annualisées, de nouveaux projets entrant dans le cadre de la politique d'insertion ou d'une augmentation du nombre d'accompagnements). Ces crédits sont par ailleurs prévus en l'état au budget prévisionnel tel que voté par l'assemblée délibérante lors de sa séance du 15 février 2021.

Au regard de l'évolution du nombre de bénéficiaires du rSa, les besoins supplémentaires sont en cours d'identification sur la base des remontées de terrain et d'une analyse plus précise de la situation. En fonction des conclusions qui seront tirées de cette analyse, une adaptation des ressources financières à mobiliser pourrait être proposée pour garantir le droit à l'accompagnement des bénéficiaires du rSa.

Ainsi, le présent rapport vise l'attribution de subventions aux structures concourant à la politique d'insertion et la validation d'un montant de dépenses à hauteur d'un montant maximal de 11 183 610 € pour les actions présentées dans ce rapport ainsi que les conventions et avenants afférents.

Les subventions proposées s'articulent autour des axes suivants : l'accompagnement social, l'accompagnement socio-professionnel et l'accompagnement professionnel, déclinés chacun sur le Nord et le Sud de la CeA.

1. L'accompagnement social :

Les subventions accordées au titre de l'accompagnement social concernent les opérateurs qui réalisent l'accompagnement social des bénéficiaires du rSa, à faible autonomie et rencontrant des freins très importants à leur insertion sociale et professionnelle, qui interviennent en complément de l'intervention des travailleurs sociaux de l'action sociale de proximité. Les montants mobilisés visent aussi la mise en œuvre d'actions qui doivent permettre à ces publics les plus éloignés de l'emploi de lever les freins préalablement à l'entrée dans un parcours d'insertion professionnelle et de remobiliser le cas échéant les allocataires autour des questions de savoir être.

En 2020, pour le territoire Nord de la CeA, ce sont 14 opérateurs (6 centres intercommunaux d'action sociale et 8 associations) qui ont accompagné 1 208 allocataires du rSa pour 1 219 places financées annuellement (période du 1er janvier au 30 septembre).

En complément de l'accompagnement individuel, des Ateliers Passerelle (cycles d'actions collectives portant sur les thématiques telles que l'informatique, les techniques de recherche d'emploi, la remobilisation par le jardinage, la cuisine ou la menuiserie, apprentissage du français, etc...) sont proposés par 8 associations dans une dynamique de mobilisation vers l'activité et l'emploi. Ils s'adressent à des publics en transition entre un parcours social et un parcours professionnel (préparation au monde du travail). En 2020, ce sont 468 bénéficiaires du rSa pour 545 places qui ont été accueillis et accompagnés dans le cadre de 11 Ateliers Passerelle.

Par ailleurs, 5 opérateurs intervenant dans le cadre d'actions spécifiques (médiation sociale, valorisation de l'image, offre culturelle) ont accueilli 2 710 personnes dont 950 bénéficiaires du rSa pour des démarches d'accès à l'emploi ; 8 457 places d'accès à des

spectacles vivants ont été réservées et 32 « Renc'Arts Solidaires » (activités artistiques et culturelles légères) ont pu être organisés.

Enfin, 18 épiceries sociales (commerce de proximité classique permettant à un public orienté par le travail social en raison de difficulté économique d'être accompagné et de bénéficier de denrées de qualité entre 10% à 30% de leur valeur marchande) ont accueilli 1 825 familles (représentant 4 575 personnes), dont un tiers de ménages allocataires du rSa.

Pour le territoire Sud, 9 opérateurs dont la Ville de Mulhouse répondant à l'appel à projet publié par le Département du Haut-Rhin ont accompagné 3 621 allocataires du rSa pour un nombre de 3 096 places financées en 2020.

D'autres actions sont également financées au titre de l'accompagnement social sur ce territoire :

- l'association ALSA assure l'accompagnement social d'un public en grande précarité et gère un atelier et chantier d'insertion. L'association est également soutenue pour l'accompagnement à la vie sociale de personnes handicapées et la gestion d'un dispositif de baux glissants « DIBAGPSY », destiné à des personnes relevant de la psychiatrie. Il est proposé une convention unique liant l'association ALSA et la CeA pour l'ensemble de ces missions ;
- l'association CIAREM intervient au titre de l'accompagnement global au sein des agences Pôle emploi de Mulhouse. Un poste de travailleur social est financé, pour accompagner 100 demandeurs d'emplois non bénéficiaires du rSa, dont l'insertion professionnelle est entravée par des difficultés de logement, santé, etc... ;
- au titre du dispositif « rSa et bénévolat », les associations CIAREM et CONTACT PLUS sont financées pour deux ambassadeurs du bénévolat. Dans l'esprit du concept de pairs aidants, les ambassadeurs sont des bénéficiaires du rSa recrutés en contrat aidé. Près de 30 % des BrSa rencontrés ont trouvé une mission bénévole. En 2021, il est proposé de poursuivre le financement des 2 structures porteuses de l'action de renforcer la présence des ambassadeurs en augmentant leur volume horaire de travail ;
- les actions portées par les Commissions Territoriales des Solidarités Actives (CTSA) : six actions en reconduction sont proposées ainsi que deux nouveaux projets pour 150 BrSa.

A noter que sur le territoire Sud de la CeA, les épiceries sociales sont soutenues dans le cadre des subventions pour les associations de la solidarité.

Pour l'ensemble des opérateurs de l'accompagnement social et des actions développées, il est proposé à la Commission Permanente d'attribuer des subventions pour un montant total maximal de 3 337 289 € ; le détail des subventions proposées figure en annexes 1 et 2 au présent rapport.

2. L'accompagnement socio-professionnel :

Cet accompagnement est conçu comme un accompagnement intermédiaire et indispensable entre l'accompagnement social et professionnel pour les BrSa en cours de résolution de leurs problèmes sociaux et de consolidation d'un projet professionnel.

L'accompagnement socio-professionnel peut se décliner en deux volets :

2.1- Les subventions dédiées aux structures qui réalisent l'accompagnement socio-professionnel des bénéficiaires du rSa dans le cadre de la politique d'insertion via l'appel à projets sur le territoire Sud de la CeA.

Ce type d'accompagnement est identifié en tant que tel uniquement dans le territoire Sud de la CeA et fait partie intégrante de l'appel à projets insertion. Il vise un public qui, outre une qualification faible ou obsolète, a connu une longue période de chômage ou n'a jamais travaillé. Son projet professionnel reste à construire ou à consolider en fonction de sa situation familiale, financière et de ses aptitudes (fragilité, santé, niveau de connaissance du français, mobilité...).

Cet accompagnement nommé « Préparation à l'emploi et à la formation – PEF » sur le territoire Sud est mené par un référent unique qui suit les bénéficiaires du rSa, prenant en compte autant les dimensions sociales que professionnelles.

En 2020, 12 opérateurs dont la Ville de Mulhouse ont accompagné sur le plan socio-professionnel 2 830 allocataires du rSa pour 2 020 places financées annuellement. Ainsi, pour l'année 2021, il est proposé que la CeA continue d'attribuer des aides financières pour l'accompagnement socio-professionnel de 1 803 BrSa (auxquels s'ajoutent 317 BrSa au titre des co-financements FSE).

Outre l'accompagnement individuel, des actions collectives de re/mobilisation des BrSa sont menées et concernent les publics en cours de parcours d'insertion : préparation au permis de conduire et dynamisation par le sport. Il est proposé que la CeA alloue des aides financières à 2 structures, au titre de 2021, pour ces projets d'insertion socio-professionnelle destinés à 75 BrSa.

2.2- Le soutien aux Structures d'Insertion par l'Activité Economique (SIAE) qui salarient les publics en insertion, dont les bénéficiaires du rSa, tout en assurant un accompagnement socio-professionnel et un encadrement technique.

Elles constituent un levier très intéressant et adapté aux problématiques des bénéficiaires du rSa, tout particulièrement les Ateliers et Chantiers d'Insertion (ACI) qui embauchent des personnes très éloignées de l'emploi. Elles sont également des acteurs importants du tissu économiques local.

42 SIAE accompagnent les publics en insertion dans le Sud du Territoire (22 Ateliers et Chantiers d'Insertion, 9 Associations Intermédiaires et 11 Entreprises d'Insertion - EI) et 45 dans le Nord du Territoire (25 Ateliers et Chantiers d'Insertion et 20 Entreprises d'Insertion).

En 2020, sur le Nord du territoire , les Chantiers d'Insertion ont employé 287 bénéficiaires du rSa et les 19 Entreprises d'Insertion ont recruté 413 bénéficiaires du rSa. Compte tenu des dispositions adoptées par la Commission Permanente lors de sa séance du 6 janvier 2014, il est proposé d'attribuer un bonus financier à 9 de ces EI (représentant un montant de 158 800 €), pour leur effort d'insertion de 89 recrutements supplémentaires en équivalent temps plein de BrSa en 2020 par rapport à 2019. Le conventionnement avec 2 nouveaux ACI et 1 EI sont à noter.

Sur le Sud du Territoire , les Chantiers d'Insertion ont employé 497 bénéficiaires du rSa et les 11 Entreprises d'Insertion ont recruté 204 bénéficiaires du rSa. Le conventionnement avec 3 nouveaux ACI est à mentionner. Il est proposé une subvention de démarrage s'élevant à 22 000 € (dans le cadre du budget voté).

Ce sont par ailleurs 9 Associations Intermédiaires qui ont accueilli 394 bénéficiaires du rSa (les 8 Associations Intermédiaires (AI) sur le territoire Nord sont répertoriées dans l'accompagnement professionnel).

Est à souligner, également en 2021, la création dans un cadre expérimental d'une Entreprise d'Insertion par le Travail Indépendant (EITI) sur l'agglomération mulhousienne. C'est la 2ème à l'échelle nationale conventionnée par l'Etat (elles sont 8 désormais). L'EITI est un nouveau type de SIAE qui s'adresse aux travailleurs indépendants. C'est une

couveuse d'entreprises qui permet de tester, en bénéficiant d'un accompagnement, l'activité en grandeur réelle avant de développer l'entreprise. Cette structure vise 12 travailleurs indépendants BrSa en 2021.

Enfin, sur le territoire Sud de la CeA, il est apporté depuis des années un soutien au programme régional de professionnalisation des salariés en parcours d'insertion des SIAE (PRIAE). Ce programme, porté par l'URSIEA, vise la qualification professionnelle de ces salariés majoritairement bénéficiaires du rSa, cette montée en compétences facilitant leur insertion.

Pour l'ensemble des opérateurs de l'accompagnement socio-professionnel, il est proposé à la Commission Permanente de décider d'attribuer des subventions pour un montant total maximal de 5 276 655 € ; le détail des subventions proposées figure en annexes 3, 6 et 7 au présent rapport.

3. L'accompagnement professionnel :

L'objectif de l'accompagnement professionnel est l'accès à la formation qualifiante et le retour à l'emploi des BrSa par un contrat de droit commun (CDI, CDD et intérim de plus de 6 mois), en mobilisant si besoin les contrats aidés, en développant leur propre emploi pour les travailleurs indépendants, en accroissant leurs compétences professionnelles, etc...

Sur le territoire Nord, pour la réalisation de leurs missions, 41 opérateurs disposent d'un financement de la CeA et/ou du Fonds Social Européen, permettant de mobiliser des moyens humains en vue d'assurer les objectifs attendus. Pour la mise en œuvre du cahier des charges, un conseiller professionnel (1 ETP) est amené à assurer la mobilisation de 60 allocataires du rSa (sur le périmètre hors Eurométropole de Strasbourg) et 70 allocataires du rSa (sur l'Eurométropole de Strasbourg) par mois. Le nombre de places d'accompagnement disponibles est de 3 525 et plus de 4 000 bénéficiaires du rSa ont été vus par les structures.

Ce sont en particulier 8 Associations Intermédiaires (AI) qui sont financées et qui recrutent des demandeurs d'emploi, dont des BrSa. Leur activité consiste en la mise à disposition de personnes en contrat à durée déterminée auprès de particuliers, de professionnels ou de collectivités. Afin d'encourager le recrutement des BrSa par les AI, le Département du Bas-Rhin a adopté en 2014 un mécanisme incitatif de bonus financier, constituant une part variable de la subvention à ces structures.

En outre, plusieurs opérateurs sont financés pour les accompagnements des travailleurs indépendants, des jeunes, et ceux réalisés avec Pôle emploi au titre de l'accompagnement global.

A ces financements s'ajoute la plateforme Job Coaching de préparation intensive vers l'activité portée par un consortium confié à la Mission Locale pour l'Emploi de Strasbourg et s'appuyant sur un large spectre d'acteurs locaux reconnus, que sont les Missions Locales du Bas-Rhin, le groupe GENY Intérim, l'Association l'Atelier, GIPFI SCOP, Entraide Emploi ainsi que l'URSIEA. Le présent rapport n'intègre pas les financements dédiés au fonctionnement de cette plateforme. Une délibération spécifique sera proposée prochainement pour le renouvellement du conventionnement jusqu'au 31 décembre 2022 en fonction de l'évaluation de ce nouveau dispositif.

Des actions spécifiques sont par ailleurs financées portant sur :

* la mobilité : l'opérateur Mobilex propose 3 types d'interventions pour un parcours de mobilité autonome. Il s'agit du micro transport collectif en voiture (en moyenne 50 personnes par an pour 18 000 km de trajet), de la location de cyclomoteurs et

de voitures (40 personnes concernées par an) et du conseil en mobilité (90 personnes par an) ;

- * une mission d'observatoire social et économique des SIAE réalisée par l'URSIEA ;
- * le Dispositif Local d'Accompagnement (DLA) : Alsace Active accompagne et soutient les associations et entreprises solidaires dans leur projet de développement (une vingtaine de diagnostics réalisés en 2020).

Au financement de ces dispositifs, il convient enfin d'ajouter le travail réalisé par l'équipe emploi de la CeA composée de 4 pilotes emploi et de 13 développeurs. Les développeurs emploi prospectent auprès des entreprises, leur apportent conseil en matière de recrutement, leur présentent des candidats bénéficiaires du rSa à même de répondre à leurs besoins, restent à la disposition des employeurs et des salariés au cours des 6 premiers mois de l'embauche afin de la sécuriser. Cette équipe s'appuie sur les Plateformes mises en place dans le cadre du Service Public de l'Insertion et de l'Emploi.

Sur le territoire Sud, 19 opérateurs ont accompagné sur le plan professionnel 2 437 allocataires du rSa pour un nombre de 1 557 places financées en 2020.

L'accompagnement est scindé dans l'appel à projets en deux volets, nommés Accompagnement au Placement à l'Emploi (APE) et Appui à l'Entrepreneuriat Individuel (AEI). Il est mené par un référent unique qui suit les rSa, les conduisant à la formation à l'emploi ou au développement de leur activité indépendante.

- L'Accompagnement au Placement à l'Emploi (APE) est porté par 5 structures pour 640 BrSa visés par cet accompagnement en 2021 (auxquels s'ajoutent 560 BrSa au titre des co-financements FSE) ;

- L'Appui à l'Entrepreneuriat Individuel (AEI) vise le développement du chiffre d'affaires ou la reconversion professionnelle des travailleurs indépendants et gérants salariés. Il concerne 320 BrSa en 2021 (auxquels s'ajoutent 175 BrSa au titre des co-financements FSE).

A cela s'ajoute, les actions suivantes :

- Demain à l'emploi, portée par le Club Régional d'Entreprises Partenaires de l'Insertion (CREPI) qui propose une action collective et individuelle de remobilisation (parrainage par des élus, des cadres, ...) destinée à 50 BrSa pour 2021.
- Start Emploi qui accompagne de manière intensive sur une durée de 3 mois les nouveaux entrants dans le dispositif rSa avec une logique emploi d'abord, et l'objectif d'un accès rapide à l'emploi. Ce sont 32 bénéficiaires qui sont visés en 2021. Ce dispositif s'apparente sur le Nord de la CeA à la plateforme Job Coaching déployée en 2020 dans le cadre de l'expérimentation portant sur la mise en œuvre du Service Public de l'Insertion et de l'Emploi.
- Conseillers Relais Entreprises (CRE) : le Conseil départemental du Haut-Rhin a mis en place depuis 2019 les CRE au sein de deux structures concourant à sa politique d'insertion (CIAREM et CONTACT PLUS). Ils réalisent une mission équivalente à l'équipe emploi de la CeA sur le territoire Nord Alsace (prospection auprès des entreprises, conseil en matière de recrutement, présentation des candidats bénéficiaires du rSa à même de répondre à leurs besoins, en appui de l'entreprise et du BrSa les 6 premiers mois de l'embauche afin de sécuriser l'embauche). Afin d'accroître la force de frappe que constituent les CRE, il apparaît important de financer en 2021 en complément des deux postes existants deux autres postes dans les structures REAGIR et ALEOS pour couvrir davantage l'ensemble du territoire haut-rhinois et faciliter l'accès à l'emploi des BrSa dans le contexte actuel.

- Partenariat avec l'association Mobilité Mod'Emploi pour mobiliser, au travers d'actions spécifiques de sensibilisation les professionnels sur les questions de mobilité, en complémentarité avec l'Aide Départementale Individuelle à la Mobilité (ADIM). Les référents qui accompagnent les bénéficiaires du rSa doivent disposer de véritables outils dans ce domaine et évoluer au sein d'un réseau de professionnels en capacité d'établir des diagnostics individuels pertinents et géolocalisés (bases de données...). Il est essentiel qu'ils puissent connaître les problématiques de mobilité qui existent et y répondre.

Pour l'ensemble des opérateurs de l'accompagnement professionnel, il est proposé à la Commission Permanente de décider d'attribuer des subventions pour un montant total maximal de 2 569 666 € ; le détail des subventions proposées figure en annexes 4 et 5 au présent rapport.

Les propositions de subventions 2021, ci-dessus présentées, respectent le cadre du Budget Primitif 2021 de la CeA et sont guidées par les principes suivants :

- Continuité par rapport à l'année précédente, en tenant compte des bilans réalisés par les opérateurs, en particulier du nombre de Bénéficiaires du rSa accueillis dans les SIAE ;
- Respect des attendus et des orientations en matière d'insertion et d'emploi de la CeA ;
- Approche croisée des besoins et ajustements des subventions en conséquence pour une offre d'insertion équitable et couvrant tous les territoires : analyses et études conjointes des demandes, par exemple avec les Services Territorialisés rSa du territoire haut-rhinois et les autres Directions ;
- Instruction en articulation avec les cofinancements FSE dont bénéficient de nombreux opérateurs de l'insertion cités au présent rapport, dans le cadre déterminé de l'actuelle et finissante programmation FSE 2014-2020 et après échanges avec les principaux porteurs de projets ;
- Consolidation/annualisation des actions 2020 lorsqu'indispensables ;
- Conventionnement effectif par l'Etat des SIAE, après avis du Conseil Départemental de l'Insertion par l'Activité Economique (CDIAE).

Dans la continuité des années précédentes, les modalités de versement des subventions restent différentes selon le territoire Nord et Sud de la CeA.

- Pour le territoire Nord de la CeA, par dérogation à l'article 5b du règlement budgétaire et financier de la CeA, il est proposé le versement d'un acompte représentant 70 % du montant des subventions attribuées à toutes les structures conformément aux années précédentes, et ce, afin de leur permettre de financer les actions d'accueil et d'accompagnement des bénéficiaires du rSa engagées dès le 1^{er} janvier de l'année. Cet acompte serait versé dès réception des conventions datées et signées par les opérateurs.
Le versement du solde serait quant à lui effectué au cours du quatrième trimestre 2021, après examen des éléments d'activité fournis par les structures et en accord avec les termes des conventions respectives.
- Pour le territoire Sud de la CeA, il est proposé le versement d'un acompte, représentant 50 % du montant des subventions attribuées, uniquement pour celles bénéficiant d'une aide supérieure à 30 000 €. Cet acompte serait versé dès réception des conventions datées et signées par les opérateurs.
Le versement du solde serait quant à lui effectué au cours du second semestre 2021, après examen des éléments d'activité fournis par les structures et en accord avec les termes des conventions respectives.

La majeure partie des subventions proposées fait l'objet de conventions « types », de conventions spécifiques ou d'avenants (pour les trois structures haut-rhinoises ayant bénéficié d'un versement anticipé lors de la Commission permanente de la CeA du 25 janvier 2021), soient 24 documents qui sont proposés à la validation et en annexes au rapport (sur le territoire Sud de la CeA, elles ne concernent que les structures dont les subventions sont supérieures à 23 000 €).

La 5ème Commission de l'insertion, de l'habitat et de la lutte contre la pauvreté a émis un avis favorable en date du 26 mars 2021.

En conclusion, il est proposé au titre de l'année 2021 :

- D'attribuer aux structures figurant dans les tableaux joints en annexes 1 à 7 au présent rapport, les subventions pour l'insertion des bénéficiaires du rSa, pour un montant total maximal de subventions de 11 183 610 €,
- De déroger pour le territoire Nord de la CeA à l'article 5b du règlement budgétaire et financier de la CeA, en versant un acompte de 70% aux opérateurs du Nord de la CeA, conformément aux années précédentes, et ce afin de leur permettre de financer les actions d'accueil et d'accompagnement des bénéficiaires du rSa engagées dès le 1er janvier de l'année,
- D'approuver les conventions « types », les conventions spécifiques et les avenants joints aux présents rapport et délibération, relatifs à l'objet des aides et aux conditions de versement de ces subventions,
- De m'autoriser à signer avec chacune de ces structures la convention particulière ou l'avenant afférents à ces subventions, le cas échéant sur la base des conventions « types ».

Le montant total maximal des subventions s'élève à **11 183 610 €** soit :

- 11 101 110 € sur les crédits d'insertion,
- 82 500 € au titre du handicap.

Ils se répartissent comme suit et seront prélevés sur les lignes du Budget Primitif 2021 :

Pour le territoire Nord de la CeA :

- P151O001-T02 - chapitre 017 / nature 65748 / sous-fonction 441 : 1 515 581 €
- P151O001-T02 - chapitre 017 / nature 657362 / sous-fonction 441 : 351 430 €
- P151O001-T02 - chapitre 017 / nature 65742 / sous-fonction 441 : 4 800 €
- P153O005-T02 - chapitre 017/ nature 65748/ sous-fonction 444 : 1 679 572 €
- P152O002-T02 - chapitre 017 / nature 65748 / sous-fonction 444 : 1 409 160 €
- P152O002-T02 - chapitre 017 / nature 65742/ sous-fonction 444 : 1 628 879 €
- P152O002-T02 - chapitre 017 / nature 657381 / sous-fonction 444 : 30 000 €
- P151O001-T02 - chapitre 017 / nature 657348 / sous-fonction 441 : 9 000 €

Total territoire Nord : 6 628 422 €

Pour le territoire Sud de la CeA :

- P151O001 - T03 - chapitre 017 / nature 65748 / sous-fonction 441 : 932 912 €
- P156O003 - T03 - chapitre 017 / nature 65748 / sous-fonction 441 : 119 066 €
- P151O001 - T03 - chapitre 017 / nature 657348 / sous-fonction 441 : 205 000 €
- P122O002 - T02 - chapitre 65 / nature 65748 / sous-fonction 412 : 15 000 €
- P110O001 - T02 - chapitre 65 / nature 65748 / sous-fonction 425 : 67 500 €
- P152O001 - T03 - chapitre 017 / nature 657348 / sous-fonction 441 : 60 043 €
- P152O001 - T03 - chapitre 017 / nature 65748 / sous-fonction 441 : 888 253 €

- P1530005 - T03 - chapitre 017 / nature 65748 / sous-fonction 444 : 573 674 €
- P1530005 - T03 - chapitre 017 / nature 65742 / sous-fonction 444 : 50 000 €
- P1530003 - T03 - chapitre 65 / nature 65748 / sous-fonction 444 : 266 420 €
- P1520002 - T03 - chapitre 017 / nature 65748 / sous-fonction 444 : 1 207 150 €
- P1520002 - T03 - chapitre 017 / nature 65742 / sous-fonction 444 : 170 170 €

Total territoire Sud : 4 555 188 €

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président



Frédéric BIERRY